Image not found or type unknown

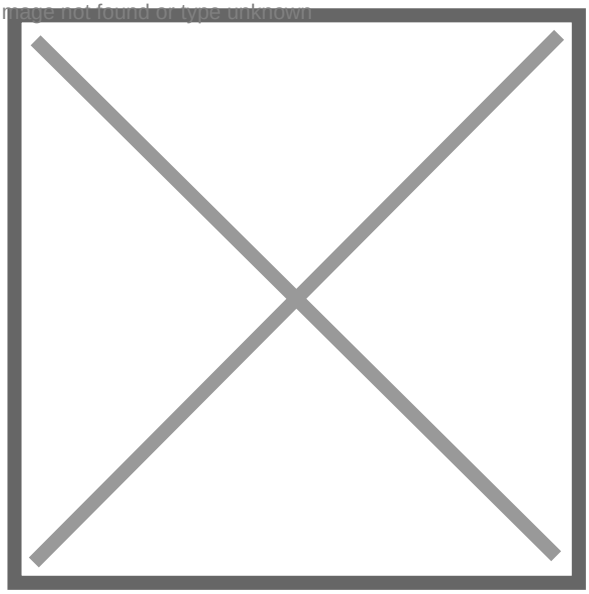

Salaire jamais a l'heure et pas de fiche de paye....

Par **kendrak**, le **17/08/2010** à **14:51**

Bonjour,

J'ai été embauchée en mai 2008 dans une nouvelle société de développement web, au début tout allait bien mais apres 6 mois l'enfers a commencé. Sous prétexte de crise il n'y avait sois disant plus de quoi nous payer...

D'après mon contrat mon salaire devrait être versé le 5 de chaque mois hors depuis novembre 2008 ce n'est jamais le cas. J'ai parfois une partie du salaire puis une autre plus tard, parfois tout en retard... j'ai subit jusqu'à 2 mois de retard !
J'ai beau rappeler à mon patron que les payes approchent une semaine en avance rien n'y fait, il prétexte que les clients n'ont pas réglés, que la banque refuse d'envoyer les virements...
En plus de cela :
- je n'ai plus eu la moindre fiche de paye depuis décembre 2009,
- j'endosse les responsabilités de responsable technique et chef de projet sans que cela soit mentionné nulle part,
- etant seule dans le pole développement je prends rarement de congés sous peine de retards dans les projets,
- embauchée en télétravail il est mentionné dans mon contrat un remboursement de mon forfait internet et des frais d'électivité, je n'en ai jamais vu la couleur,
- je n'ai jamais touché la prime de vacances obligatoire (et n'ai jamais touché la moindre autre prime)...

Jusqu'à présent j'étais la seule source de revenus pour mon foyer alors j'étais obligée de subir mais cela va bientôt changer alors j'aimerais savoir ce que je peux faire.

Je crois que les retards de paiements régulier sont un motifs pour rupture de contrat aux tords exclusifs de l'employeur. Si oui comment le faire valoir ?
Je compte bien récupérer tout ce qu'il doit mais comment faire ? Tout cela me semble compliqué et j'ai peur que ca prenne beaucoup de temps et donc des pressions morales supplémentaires alors que je suis a bout.

Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés